



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : CL

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Antoine REGLEY
229 Rue de Solférino
59000 Lille

Paris, le 17/07/2025
Réf. C



Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M. Alexandre G

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de trois points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI